



Bonjour à toutes et à tous,

Après la généralisation de la Solidarité à la Source en mars 2025, d'autres nouveautés arrivent avec le dispositif de suivi des bénéficiaires du RSA ou l'évolution du "Complément de libre choix du Mode de Garde en Emploi Direct (CMG-ED)". Concernant les bénéficiaires du RSA, le non respect de leurs obligations dans le cadre d'un retour à l'emploi sera susceptible de déclencher des sanctions prononcées par le Conseil Départemental et impactant le versement du RSA.

La Caf de l'Aube accompagne, soutient et finance les projets petite enfance, jeunesse, la parentalité, le handicap et l'animation de la vie sociale... Vous découvrirez à travers nos articles, de belles actions partenariales.

Enfin, à l'approche de l'été, nous vous rappelons que le dispositif VACAF, qui permet de soutenir financièrement les familles pour qu'elles puissent partir en vacances, est à votre disposition.

Bonne lecture et passez un bel été.

Bien à vous.

Séraphin DONI
Le Président

Olivier SUZANNE
Le Directeur

01 | Mon compte partenaire

Vous avez besoin d'avoir accès au quotient familial des familles, ne leur demandez plus le justificatif de QF, utilisez mon compte partenaire et son service CDAP (Consultation du Dossier Allocataire par les Partenaires).

Pour la bonne utilisation de mon compte partenaire, nous vous rappelons quelques règles d'usage :

- vous devez prévenir le service de tout changement (changement d'utilisateur, départ ou arrivée d'un utilisateur, changement d'adresse et par conséquent de SIRET, ...)
- votre accès et votre mot de passe sont personnels, vous ne devez en aucun cas les transmettre pour des règles de sécurité informatique.

A chaque profil Cdap correspond un traitement de données personnelles soumis au RGPD. Ces traitements figurent au registre de la Cnaf.

Vous n'avez pas accès à CDAP, contactez la Caf via moncomptepartenaire@caf10.caf.fr pour une étude des accès (sous réserve des conditions éligibles).

02 | Sensibiliser à la vie de couple pour prévenir des indus

La Caf mène différentes actions afin de sensibiliser ses allocataires à déclarer tout changement de situation et éviter les indus. Ainsi, en avril dernier, une campagne mails a été adressée à 1800 allocataires afin de les informer sur la notion de « vie commune ».

Vous êtes en couple ? Déclarez-le à la Caf !

« Bonjour,

Vous nous avez déclaré vivre seul(e). De nos jours, les situations de vie peuvent évoluer rapidement. Par exemple :

- vous vous mettez en couple avec votre colocataire,
- vous emménagez avec votre petit(e) ami(e)
- vous trouvez un travail...

Autant d'événements qui entrent en compte dans le calcul de vos aides. Si vous vivez en couple (vie maritale, vie commune, union libre, concubinage), vous devez signaler immédiatement cette situation à la Caf.

Un oubli ou une erreur de déclaration peuvent vous obliger à rembourser des sommes perçues à tort ou au contraire vous priver de certaines prestations.

Vous n'avez pas encore déclaré votre nouvelle situation à la Caf ?

Il est encore temps de le faire. Le droit à l'erreur vous permet de corriger votre situation dans les 30 jours suivants la réception de ce mail, sans être sanctionné : vos droits seront ensuite recalculés.

Comment faire cette déclaration ?

Rendez-vous sur Caf.fr / Mon Compte ou sur l'application mobile Caf-Mon Compte et déclarez un changement.

A très bientôt sur caf.fr »

La notion de « vie commune » c'est quoi ?

La vie en couple (appelée union libre, concubinage, vie commune ou vie maritale) est le fait pour deux personnes, quel que soit le sexe, de vivre ensemble sans être mariées ni liées par un Pacte. À ce titre, elles sont considérées en couple par les administrations, la mairie, l'école, votre entourage...

Ces deux personnes participent aux charges communes financières (paiement du loyer, de l'électricité, des courses...) et matérielles (courses, ménage...), quelles que soient les ressources de l'autre personne et la répartition des charges au sein du couple.

Cela vaut également si le conjoint réside à l'étranger, dans la mesure où une communauté d'intérêts subsiste malgré l'éloignement, à travers les liens matériels et financiers. Si un des conjoints perçoit des ressources, que ce soit en France ou dans un autre pays, il doit également les déclarer à la Caf, car elles sont prises en compte dans le calcul des prestations.

En cas de colocation, ne pas avoir de vie commune implique qu'il n'y ait pas d'intérêts financiers communs entre les occupants du logement et que chacun des occupants soit co-titulaire du bail, qu'il puisse fournir des quittances de loyer séparées, que chacun fasse une demande d'aide au logement avec ses revenus personnels et sa part de loyer payée.

Pour plus de précisions sur la notion de vie commune, vous pouvez contacter la Caf, ou consulter notre site internet caf.fr.

03 | Des places d'accueil pour les jeunes enfants, encore et encore !

En 2025, la Caf de l'Aube continue à accompagner la création de places d'accueil pour les jeunes enfants. Accueil collectif ou individuel, de nouveaux services voient le jour.

En septembre 2024, une **Maison d'assistantes maternelles (MAM) a ouvert ses portes à Maizières-la-Grande-Paroisse**, à l'initiative de la municipalité. Située au cœur de la commune, dans une maison totalement restaurée avec jardin, la « **Maison des Papillons** » accueille 4 assistantes maternelles pour un total de 16 places.

Adresse : 3 rue du Bout des Ruelles – 10510 Maizières-la-Grande-Paroisse

Horaires d'accueil : du lundi au vendredi de 6h00 à 19h30

Contact : 03 25 23 49 27

En mars, plusieurs structures ont ouvert leurs portes :

Une crèche inter-entreprises a ouvert à Romilly-sur-Seine, au sein du parc d'activités Aéromia. Gérée par Rigolo comme la vie, la structure propose 30 places. La majorité des places est réservée par des entreprises et par l'hôpital à l'intention de leurs salariés ; 3 places sont réservées par la Communauté de communes des Portes de Romilly pour les habitants du territoire.

Adresse : 1 rue Jean Kilisky – 10100 Romilly-sur-Seine

Horaires d'accueil : du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00.

Contact : Claire Rollet, directrice - 03 10 00 87 88

Une micro-crèche de 12 places a ouvert ses portes sur la commune de Saint-Lyé. Cette structure « **NidoBio** » porte un projet éco-responsable dans une structure conçue durablement.

Adresse : 1E rue aux Mûres – 10180 Saint-Lyé

Horaires d'accueil : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Contact : Claire Corvest – 06 07 39 23 04

Deux assistantes maternelles, professionnelles de la petite enfance, ont ouvert une **Maison d'assistantes maternelles (MAM) à Avon-la-Pèze**, à quelques kilomètres de Marigny-le-Châtel.

Dénommée « **Au Pays imaginaire** », la MAM se situe dans un cadre de verdure. L'accueil a lieu du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30, voire plus en fonction des besoins des familles. 8 places sont proposées.

Adresse : 7 rue Piard – 10290 Avon-la-Pèze

Contact : Laëtitia Caudeville Bigeard / Stéphanie Coussot – 06 81 75 60 91

Début septembre, deux professionnels de la petite enfance ouvriront **une micro-crèche de 12 places à La Chapelle-Saint-Luc**. Située dans le « bas » de la commune, direction Barberey, la structure a été baptisée « **Les Frimousses** ».

Accueil de 7h30 à 18h30. Les horaires peuvent être adaptés en fonction des besoins des familles.

Adresse : 21 rue Jean Boisselier – 10600 La Chapelle-Saint-Luc

Contact : M. et Mme Paris – 06 70 25 24 83

Ces cinq projets ont fait l'objet d'un accompagnement technique et financier de la Caf de l'Aube, en lien avec le service PMI du Département.

Pour plus d'informations concernant les modalités d'accompagnement de la Caf, vous pouvez contacter un chargé de conseil et de développement à : conseillers-techniques@caf10.caf.fr

04 | Inauguration de la micro-crèche Nidobio

Le 27 mars dernier, la Caf de l'Aube représentée par son vice-président, Yannick Lequeux, a participé à l'inauguration de la micro-crèche "Le Nido Bio" de Saint Lyé.

L'offre d'accueil constatée sur le territoire reposait exclusivement sur l'accueil individuel qui ne suffisait plus au regard d'une forte demande.

Le Nido Bio est une structure d'accueil de la petite enfance proposant 12 places, portant notamment une dimension éco-responsable dans la conception du bâtiment et dans son fonctionnement.

Ce projet, porté par Mme Corvest, a pu voir le jour grâce à la commune de St Lyé et également de l'accompagnement conjoint de la Caf et du service de PMI du Conseil départemental.

Au delà de l'accompagnement technique, la Caf a financé le projet à hauteur de 31,84% du montant total.



05 | Inauguration du Pôle Jeunesse de Marigny-le-Châtel

Le Pôle jeunesse de Marigny-le-Châtel, ouvert fin 2024, a été inauguré le 21 mai 2025 en présence de nombreux invités : élus et techniciens marignons, représentants de la Préfecture, de la Région, du Département, de la Caf, etc.

Le projet a été porté par la Commune de Marigny avec un double objectif : offrir des conditions d'accueil et des espaces d'activités adaptés aux publics enfants, jeunes et familles ; centraliser au maximum les activités et services du territoire. La Caf a contribué à son financement à hauteur de 345 000 €.

Avec ses nombreux espaces d'accueil et d'activités, des bureaux aménagés pour l'équipe d'animation, les espaces verts qui entourent le bâtiment et le terrain multisports type city-stade, ce nouvel équipement offre un magnifique cadre d'accueil pour les enfants, les jeunes et les parents de Marigny et des communes alentour. Afin de faciliter et sécuriser les déplacements des enfants entre les écoles et les lieux d'accueil périscolaires, il a été implanté au cœur de la commune, à proximité des deux groupes scolaires maternelle et élémentaire.

Pour Béatrice Boutin et Adeline Bérout, respectivement présidente et directrice du Comité de gestion et d'animation de Marigny – Cgam, association en charge du développement de la politique Jeunesse-Famille de Marigny, « c'est un espace de rencontres, d'apprentissage, de lien social ; un lieu pensé pour répondre aux besoins du territoire, des enfants, des jeunes, de leurs familles... et plus largement, de toutes les générations. »

Les familles ont déjà fait part de leur satisfaction. Elles apprécient l'ambiance, la fonctionnalité des lieux, les extérieurs pensés pour le bien-être et la sécurité des enfants. Pour les élus marignons et les représentantes du Cgam, ce sont de bons indicateurs pour signifier que le lieu répond vraiment aux attentes et besoins de la population.



06 | Le SPPE - Service Public de la Petite Enfance

Le 28 mars dernier s'est tenu, à la Caf, un webinaire sur le Service Public de la Petite Enfance.

A destination de l'ensemble des élus du territoire, commune ou communauté de communes, l'objectif était de présenter les modalités opposables depuis le 1er janvier 2025 en matière de petite enfance et également les modalités accompagnement.

Ce webinaire fut élaboré et présenté par les services de la Préfecture de l'Aube et de la DDETSP, du Département de l'Aube, de la Caf de l'Aube, de la MSA Sud Champagne et l'AMF10.

Il s'est tenu en présence du Préfet, M. Courtade, Mme Philippon représentant le Président du Département de l'Aube, M. Suzanne Directeur de la Caf de l'Aube, M. Delaitre pour l'AMF10.

Merci à l'ensemble des participants et des acteurs mobilisés sur cette matinée.



Un déplacement sur le territoire de la Communauté de communes du Pays d'Othe pour rencontrer les élus, les structures locales de la petite enfance ainsi que des familles.

Dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance (SPPE) ayant pour ambition "Une offre d'accueil disponible, adaptée aux besoins diversifiés de tous les enfants, accessible et de qualité", une visite des structures existantes a été organisée sur le territoire de Communauté de communes du Pays d'Othe, le 19 mai dernier.

Cette rencontre s'est tenue en présence de M. le Préfet, M. Pichery Président du Département de l'Aube, M. Suzanne Directeur de la Caf de l'Aube, le Président de la communauté de communes du Pays d'Othe, de l'AMF10, de la MSA, de la Ligue de l'Enseignement et d'autres personnalités locales.

Ce fut l'occasion pour chaque intervenant de rappeler l'importance de l'accès aux mêmes services pour l'ensemble des aubois qu'ils habitent en ville ou à la campagne.

Un remerciement à l'ensemble des équipes de la Communauté de communes du Pays d'Othe et d'Aix-Villemaur-Palis pour l'accueil et le dynamisme de leur territoire.



07 | Semaine départementale des LAEP aubois



Du 19 au 23 mai dernier s'est déroulée la semaine départementale des LAEP aubois. Portée par le Réseau des LAEP de l'Aube et orchestrée par la Caf de l'Aube, cette semaine a permis aux 7 Lieux d'Accueil Enfants Parents du département d'ouvrir leurs portes aux familles, professionnels et élus qui sont venus découvrir le lieu, les missions, et rencontrer l'équipe d'accueillants.



LAEP de Pont Sainte Marie, de Marigny le Chatel, de Romilly sur Seine, d'Arcis sur Aube, d'Aix Villemaur Palis, de Troyes, de La Chapelle Saint Luc.

Cette semaine s'est clôturée par **une conférence « Les LAEP : les connaître et les faire connaître »**. Réservée aux professionnels, élus et bénévoles, elle s'est tenue à la MAC de Pont Sainte Marie et a regroupé 43 participants. L'ouverture de cette conférence a été réalisée par Véronique Heuillard, 2ème maire adjointe de la commune de Pont Sainte Marie, en charge des affaires sociales et de la petite enfance et par Olivier Suzanne, directeur de la Caf de l'Aube. L'intervenante Dalila Kiesel, a ensuite rappelé le cadre de création des LAEP, l'importance de l'existence de ces lieux, les valeurs qui y sont partagées et a pu illustrer les effets produits chez les familles grâce à des situations qu'elle a elle-même rencontrées, ou rencontrées par les accueillants qu'elle forme aux quatre coins de la France.



08 | La plus-value des Accueils de loisirs à l'honneur

Dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles 2022-2026, le Comité technique à la continuité et la qualité éducative, piloté par le Service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement, aux Sports et à la Vie Associative (SDJESVA), la Caf de l'Aube, la Fédération Familles Rurales de l'Aube, les Francas, les Pep10 et la commune de Mailly-le-Camp, ont invité, le 13 juin dernier, les élu(e)s de collectivités et associatifs, les coordinatrices et coordinateurs, directrices et directeurs d'Accueils de loisirs, partenaires, représentants de parents, à :

une demi-journée de Valorisation de la Plus-Value Éducative des Accueils de loisirs de l'Aube

Au programme :

- Ouverture par les représentants de la DSDEN, de l'AMF et de l'AMRF
- Une intervention sur l'historique de l'éducation non formelle, suivie d'une conférence sur la définition et les enjeux éducatifs des Accueils de loisirs.
- Une présentation des modalités de mise en œuvre des Accueils de loisirs et de leurs impacts pour le territoire et les familles, basée sur des témoignages d'élus et de professionnels aubois.

Cette rencontre s'adressait aux élus locaux, partenaires institutionnels, professionnels de l'animation et aux acteurs de l'éducation populaire. Elle a pour but de mettre en lumière les enjeux des Accueils de loisirs, qui jouent un rôle fondamental dans le développement éducatif des enfants et des jeunes, tout en favorisant une meilleure collaboration entre les acteurs locaux. L'objectif était de partager les initiatives réussies, les défis à relever, et les solutions apportées pour améliorer la qualité des services proposés aux familles et à la jeunesse sur le territoire de l'Aube.

DEMI-JOURNÉE DE VALORISATION

LA PLUS-VALUE DE NOS ACCUEILS DE LOISIRS

Structures organisatrices de périscolaires, extrascolaires, colos, mini-camps etc.

VENDREDI 13 JUIN 2025

Portée par le Comité technique à la continuité et qualité éducative



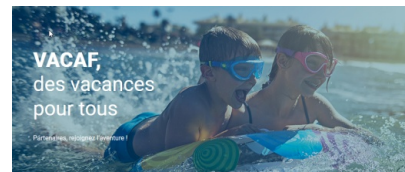
CENTRE SPORTIF DE L'AUBE
5 Rue Marie Curie, 10000 Troyes

9H-14H

09 | Les vacances avec Vacaf et le pass colo



VACAF



Les aides aux vacances, c'est parti ! Une colo pour les enfants, un grand bol d'air à la montagne ou à la mer en famille ? Selon ses ressources, la Caf peut donner un coup de pouce pour financer des vacances aux enfants ou favoriser un départ en famille.

Pour bénéficier d'une aide aux vacances, il faut être allocataire, avoir un ou des enfants à charge et avoir reçu un message de la Caf par mail ou une notification dans son espace [Mon Compte](#), rubrique [Courriers/Courriels](#). La Caf de l'Aube propose des séjours via le dispositif Vacaf. Le montant de l'aide dépend des ressources, de la composition de la famille et de l'âge des enfants. Pour savoir de quel montant les familles peuvent bénéficier et réserver le séjour parmi les offres présentées dans les lieux conventionnés sur [Vacaf.org](#), les familles contactent le village vacances, le camping ou l'organisateur de colo pour leur enfant.

Les critères d'attribution dépendent du règlement intérieur d'action sociale de chaque Caf, consultable sur [caf.fr](#) en indiquant son code postal en page d'accueil ou sur le site [Vacaf.org](#).



Le PASS COLO

En 2025, le Pass colo concerne les enfants nés en 2014 et les enfants nés en 2013 qui n'ont pas utilisé leur Pass colo en 2024.

Le montant du Pass colo, calculé en fonction du quotient familial, est déduit directement du prix du séjour.

Le quotient familial doit être inférieur ou égal à 1500€. Le montant de l'aide est calculé par tranche.

- QF de 0 à 200 : aide de 350 €
- QF de 201 à 700 : aide de 300 €
- QF de 701 à 1200 : aide de 250 €
- QF de 1201 à 1500 : aide de 200 €

Il faut choisir un séjour éligible au Pass colo. Les séjours éligibles au Pass colo sont consultables sur le [site jeunes.gouv](#).

Le Pass colo n'est utilisable qu'une seule fois par enfant et doit être utilisé pendant les vacances scolaires. Il est cumulable avec les autres aides aux vacances.

- Les allocataires Caf, ont reçu le 10 février 2025 une notification de leur Caf à retrouver sur "mon-compte" confirmant leur éligibilité.
- Pour celles et ceux qui ne sont ni allocataires Caf, ni adhérent MSA, l'association Jeunesse au Plein Air (JPA) vérifie l'éligibilité de l'enfant. Rendez-vous sur le site : <https://jpa.asso.fr/passcolo>
- Pass colo, une aide financière de l'État gérée par la Caf qui prend en charge une partie d'un séjour en colo et facilite le départ en colo des enfants de 11 ans.

Toutes les informations sur le site www.jeunes.gouv.fr/passcolo



Cette année,
je pars en colo !



L'ARIPA : un soutien essentiel pour les familles de l'Aube face aux impayés de pensions alimentaires.

Depuis sa création en 2017, l'Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires (ARIPA) joue un rôle central dans la lutte contre les impayés de pensions alimentaires en France. Dans le département de l'Aube, son action, portée localement par la Caisse d'Allocations Familiales, permet à de nombreuses familles de maintenir une stabilité financière malgré des situations familiales parfois complexes.

Un outil de sécurisation pour les parents

L'un des dispositifs phares de l'ARIPA est l'intermédiation financière. Ce mécanisme permet à la Caf de jouer le rôle d'intermédiaire entre le parent débiteur et le parent créancier : au lieu de verser directement la pension alimentaire à l'autre parent, le débiteur la verse à la Caf, qui la reverse ensuite au bénéficiaire. Ce système évite les conflits et sécurise les versements.

Dans l'Aube, 1 675 pensions étaient intermédiées au 30 avril 2025, traduisant une hausse régulière du recours à ce dispositif. Le délai moyen de mise en place de l'intermédiation dans le département s'établit à 29,7 jours, un chiffre stable et conforme aux délais nationaux.

Le recouvrement, un enjeu crucial

Lorsque les pensions alimentaires ne sont pas versées, l'ARIPA peut également engager une procédure de recouvrement. Dans l'Aube, les dossiers sont traités avec un délai moyen de démarche de 14,9 jours. Ce traitement rapide est essentiel pour répondre à l'urgence financière que vivent certaines familles privées de ces ressources.

Grâce à ces efforts conjoints, le taux de recouvrement global dans le département atteint 80,5 %, un chiffre qui témoigne de l'efficacité du dispositif mais aussi des défis persistants : près d'un dossier sur cinq n'aboutit toujours pas à un recouvrement complet.

Un service accessible et gratuit

L'intermédiation financière et le recouvrement via l'ARIPA sont gratuits et accessibles à tous les parents, qu'ils soient séparés, divorcés ou qu'ils aient un jugement fixant une pension alimentaire. Ces services visent à protéger l'intérêt supérieur de l'enfant, en garantissant la régularité des paiements et en allégeant la charge mentale des parents.

Une avancée sociale majeure

En facilitant les versements et le recouvrement des pensions alimentaires, l'ARIPA agit concrètement contre la précarité des familles monoparentales, qui représentent aujourd'hui près d'un quart des familles françaises. Dans un département comme l'Aube, où la solidarité est un enjeu majeur, l'action de l'ARIPA s'inscrit dans une politique sociale de proximité, à la fois humaine et efficace. »

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la Caf, ou consulter notre site internet www.pension-alimentaire.caf.fr



Le complément de libre choix du mode de garde (CMG) est la prestation qui prend en charge une partie des dépenses d'accueil des enfants de 0 à 6 ans : avant la réforme, la prestation servie dans le cadre de l'emploi direct d'une assistante maternelle ou d'un salarié à domicile omettait certains facteurs dépendants des situations des familles, et n'était ainsi pas complètement adapté aux besoins de ces dernières.

Avec cette nouvelle réforme, il s'agit notamment de rendre l'accueil individuel plus accessible en rapprochant le coût qui reste à charge des parents dans le cadre d'un accueil individuel de celui qu'ils supportent lorsque leur enfant est accueilli en crèche.

Trois grandes mesures d'évolution du CMG emploi direct sont ainsi prévues :

- La modification du calcul du CMG

- L'extension du CMG pour les familles monoparentales ayant un enfant âgé de 6 à 12 ans

- L'ouverture des droits au CMG pour chacun des parents au titre des enfants en garde alternée

En conclusion, les bénéfices de la réforme sont de faciliter l'accessibilité à l'accueil pour toutes les familles, quels que soient leurs niveaux de revenus, de faire baisser la charge financière de la garde d'un enfant en rapprochant le coût de l'accueil individuel de celui du collectif, d'ajuster le montant du CMG au plus proche de la situation réelle de la famille, d'assurer un meilleur soutien financier des familles monoparentales et enfin de pouvoir partager les aides pour les parents séparés.

La réforme se déroulera en deux temps de déploiement :

A la rentrée de septembre 2025

- Mise en place du nouveau mode de calcul du CMG
- Extension du CMG aux enfants âgés de 6 à 12 ans pour les familles monoparentales

Fin d'année 2025 :

- Ouverture des droits au CMG pour les deux parents dans le cadre d'une résidence alternée

12 | La Caf, c'est aussi l'esprit d'équipe

Parmi les 4 800 coureurs (21,1km, 10km et 7km) du semi-marathon de Troyes qui s'est déroulé le 11 mai 2025, 2 500 portaient un dossard pour s'élancer sur le parcours des 21,1km.

Une 30ème édition de l'épreuve qui est encore largement appréciée des runners.

Cette année, encore, la Caf était présente pour le semi-marathon entreprise. 11 coureurs au total, formant 3 équipes de 3 et 2 semi-marathonniens. Tous ont fièrement porté les couleurs de la Caf avec un t-shirt personnalisé à leur prénom.

Il y a eu des belles performances et même de très beaux classements !

Bravo à toutes et à tous.



Lettre d'information de la Caf de l'Aube

2ème trimestre 2025
32 rue Coulommière - 10000 TROYES
ISSN N°0994-012X - Dépôt légal 1988
Directeur de la publication :
Olivier SUZANNE



Crédit photos : Cnaf, Caf de l'Aube, jeunes.gouv, VACAF.